

# Note d'information

Mars 2017



## MESURER LES FLUX D'ARMES ILLICITES

Le Niger

Savannah de Tessières



# Crédits et contributions

**Révision** : Alex Potter  
(alex.potter@mweb.co.za)

**Traduction** : Aurélie Cailleaud  
(aurelie@asi-traduction.ch)

**Cartographie** : Jillian Luff  
(www.mapgrafix.com)

**Composition** : Rick Jones  
(rick@studioexile.com)

## Photographie de couverture

Munitions de calibre 7.62x54R mm confisquées à des bandits armés dans la région d'Agadez, en 2016.

Source : Savannah de Tessières

## À propos de l'auteure

**Savannah de Tessières** est consultante pour le Small Arms Survey et les Nations unies et travaille depuis dix ans dans le domaine de la sécurité internationale et des armes. Elle a notamment mené des recherches de terrain approfondies dans plusieurs pays d'Afrique et de la région MENA. Entre 2011 et 2016, elle a exercé la fonction d'experte en armes au sein du Groupe d'experts des Nations unies sur la Libye, un groupe dont elle a assumé la coordination en 2015 et 2016. De 2007 à 2011, elle travailla au sein du Small Arms Survey, pour le compte duquel elle a élaboré et mené des projets de recherche dans le champ des analyses de conflits et de la prolifération des armes. Elle est titulaire de deux masters obtenus respectivement à l'Université Paris-Sorbonne et à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève. Elle a publié de nombreux rapports et articles sur les réformes du secteur de la sécurité, les sanctions internationales ainsi que sur le trafic d'armes et les acteurs armés. Elle intervient régulièrement lors de conférences et de séminaires.

## Remerciements

Cette note d'information a été élaborée grâce au soutien du Bureau fédéral des affaires étrangères allemand, en coordination avec le projet SANA (Évaluation de la sécurité en Afrique du Nord) du Small Arms Survey.

Le Small Arms Survey souhaite remercier la Commission nationale de collecte et de contrôle des armes illicites du Niger pour son soutien durant les périodes de recherche sur le terrain.



Federal Foreign Office

## En bref

Cette note d'information explore les questions relatives à la mesure des flux d'armes illicites au Niger dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, et notamment de l'ODD 16. La cible 16.4 du Programme de développement à l'horizon 2030 définit les flux d'armes illicites comme un obstacle au développement durable et encourage les États à les réduire de manière conséquente. Cette note décortique le concept de « flux d'armes illicites » et propose une analyse des difficultés auxquelles se heurtent les tentatives de mesure dans ce domaine spécifique. Elle montre qu'au Niger, les flux d'armes internes au pays et ceux qui le traversent sont principalement alimentés par le trafic transfrontalier et les détournements de matériel issu des stocks nationaux de la région. Elle relève aussi le fait que toutes les agences de sécurité nigériennes procèdent à des saisies d'armes et décrit l'état actuel du recueil des données relatives à ces saisies. Elle montre également que le gouvernement œuvre à l'amélioration de la situation, même si les données recueillies ne sont pour l'instant pas suffisamment exhaustives pour permettre une évaluation des progrès accomplis dans le cadre de la cible 16.4. Elle souligne le fait que les données provenant de sources autres que les entités gouvernementales peuvent s'avérer particulièrement utiles, notamment dans un pays comme le Niger. Enfin, elle envisage la possibilité que d'autres sources d'information – dont le prix des armes et munitions et les données relatives à l'utilisation des armes à feu dans le cadre des actes de violence – puissent jouer le rôle d'indicateurs additionnels.

## Principales conclusions

- Les forces de sécurité nigériennes saisissent des armes et des munitions et conservent des données utiles. Toutefois, la qualité des informations recueillies varie fortement d'une institution à l'autre et le fait que le pays ne dispose pas d'une base de données nationale sur les saisies se fait cruellement sentir.
- Si le Niger fait principalement figure d'itinéraire de transit pour les armes qui circulent dans la région, la mesure de la contrebande qui s'opère sur son territoire national est un élément indispensable à la compréhension de l'évolution du trafic d'armes dans toute la région.
- Faut de données exhaustives relatives aux armes saisies au Niger, il conviendrait d'utiliser d'autres indicateurs, dont les fluctuations du prix du matériel et les rapports portant sur l'utilisation des armes à feu dans les actes de violence.

## Introduction

Le Niger est situé au cœur du Sahel, mais aussi des conflits les plus violents qui déchirent la région. Les crises que connaissent la Libye, le Mali et le Nigeria ont des conséquences directes sur la sécurité intérieure du Niger et créent des difficultés socio-économiques considérables. Le sentiment d'insécurité qui prévaut dans le pays se traduit par une augmentation de la demande nationale en armes, particulièrement en armes légères destinées à l'auto-défense. Parallèlement, les autorités nigériennes se heurtent à des obstacles considérables dans leur lutte contre l'insécurité transfrontalière parce que les vastes zones désertiques du pays sont difficiles à surveiller et que certains États voisins n'exercent aucun contrôle sur les zones frontalières avec le Niger.

En 2015, les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont adopté les objectifs de développement durable (ODD), lesquels identifient la violence et les flux d'armes illicites comme des obstacles au développement. Dans le cadre de la cible 16.4, les États membres de l'ONU se sont engagés à « réduire nettement . . . les flux d'armes illicites » à l'horizon 2030 (AGNU, 2015). Les Nations unies ont proposé l'indicateur suivant pour mesurer les résultats liés à cette cible (Indicateur 16.4.2)<sup>1</sup> :

Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues, dont l'origine illicite a été tracée/établie par une autorité compétente conformément aux normes et instruments juridiques internationaux (Commission de statistique de l'ONU, 2016).

L'identification d'indicateurs efficaces est un facteur clé des processus de suivi des progrès accomplis, d'identification des lacunes et de recueil des informations nécessaires à l'élaboration des politiques visant à atteindre les ODD. Malheureusement, les États membres de l'ONU ne disposent pas tous des mêmes capacités à mener à bien les saisies d'armes ainsi que les processus connexes de traçage et de conservation des données. Les pays affectés par la violence armée et le sous-développement sont particulièrement en difficulté dans ce domaine. Compte tenu des disparités potentielles en matière de données disponibles, le Small Arms Survey avait précédemment prôné le recours à une série d'indicateurs additionnels (De Martino et Atwood, 2015). Le Niger n'est pour l'instant pas en mesure d'administrer une base de données exhaustive sur les armes saisies, mais les données existantes sont utilisables,

améliorables et (plus important encore) disponibles dans le cadre du suivi de la cible 16.4 des ODD.

Cette note d'information – la troisième d'une série de quatre publications sur la mesure des flux d'armes illicites dans un certain nombre de pays – explore à la fois les sources d'approvisionnement domestiques en armes illicites et les dynamiques du trafic transfrontalier. Fondée sur des recherches de terrain menées au Niger, qui ont notamment donné lieu à des rencontres avec des fonctionnaires gouvernementaux et des acteurs de la société civile, elle propose une cartographie des entités nationales et internationales qui recueillent des données utiles au suivi de l'évolution des flux d'armes illicites internes et de ceux qui transitent par le territoire nigérien. Elle traite également de la pertinence de l'indicateur 16.4.2 et suggère un certain nombre d'améliorations qui pourraient être apportées au processus de suivi des progrès accomplis dans le cadre de la cible 16.4 des ODD au Niger et, plus généralement, en Afrique.

## Contexte

Parce que l'insécurité armée au Niger est intrinsèquement liée à celle qui se manifeste dans les pays voisins, l'analyse et la mesure du trafic d'armes dans ce pays sont indispensables à la compréhension de l'évolution de ce même trafic à l'échelle régionale. Ce principe est particulièrement valide dans les zones de conflit qui entourent le Niger et dans lesquelles il s'avère bien plus ardu de recueillir des données.

Le Niger est toujours confronté à la menace terroriste que font planer des groupes armés non étatiques pour la plupart étrangers au pays. L'effondrement de l'État libyen en 2011 ainsi que les conflits malien et nigérien ont contribué au renforcement de cette menace. Les groupes tels que le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Al-Mourabitoune au Mali ou encore Boko Haram au Nigeria sont des menaces à la sécurité intérieure du Niger.

Les réseaux criminels transnationaux sont eux aussi de plus en plus présents au Niger. Le pays est l'un des principaux itinéraires de transit pour le trafic de migrants et de biens, dont les armes et munitions. L'insécurité chronique et les tentatives infructueuses de l'État pour contrôler certaines zones ont permis aux réseaux criminels transnationaux de prospérer. Cette situation est aggravée par la menace que représentent les groupes



Armes et munitions saisies à Niamey en 2016.  
Source : Savannah de Tessières



terroristes et le banditisme armé, notamment dans le nord du pays et à la frontière avec le Mali.

Le pays est relativement stable pour le moment et la dernière élection présidentielle (en mars 2016) s'est déroulée sans heurts particuliers. Mais les tensions d'ordre ethnique, qui ont déclenché plusieurs rébellions armées pendant les trente ans qui viennent de s'écouler, couvent sous la surface. En outre, les conflits inter-communaux sont fréquents et le plus souvent motivés par des questions relatives à l'accès aux ressources naturelles<sup>2</sup>.

### **Les sources d'approvisionnement en armes de petit calibre illicites**

Les armes de petit calibre illicites sont définies comme « des armes qui ont été produites, transférées, détenues ou utilisées en violation du droit national ou international » (Schroeder, 2013, p. 284). Cette définition prend en compte les nombreuses formes que peuvent revêtir les flux d'armes illicites. Au Niger, les armes de petit calibre et les munitions illicites proviennent de sources d'approvisionnement à la fois domestiques et externes.

### **Les détournements de matériel issu des stocks nationaux**

Les procédures et infrastructures inappropriées sont à l'origine d'un certain nombre de détournements perpétrés par des fonctionnaires qui ont exploité leur accès aux arsenaux nationaux. En 2013, un haut responsable a par exemple vendu plusieurs fusils d'assaut de type 56-1, un modèle récent, après avoir effacé leur numéro de série pour faire obstacle à leur traçage. Selon des sources nigériennes du milieu de la sécurité, ces armes auraient été livrées à Boko Haram<sup>3</sup>. En 2015, un réseau composé de membres des forces de sécurité (dont un armurier) ont détourné des munitions – de calibre 7.62 × 39 mm principalement – qu'ils ont revendues sur le marché local. Les autorités pensent, en l'occurrence, que ces munitions ont permis l'approvisionnement du banditisme armé<sup>4</sup>.

Les autorités nigériennes, conscientes des difficultés rencontrées par le passé, s'efforcent d'améliorer les mesures prises en matière de sécurité physique et gestion

des stocks (PSSM). Des partenaires techniques internationaux soutiennent leurs initiatives. Celles-ci visent à hisser le pays au niveau des normes internationales actuelles relatives à la PSSM et permettre une meilleure protection des arsenaux.

Des groupes terroristes ont attaqué un certain nombre d'infrastructures de sécurité pour y dérober du matériel. En juin 2016, Boko Haram a par exemple attaqué la ville de Bosso, située au sud du pays, et son camp militaire. Le groupe a assassiné 32 membres des forces de sécurité et s'est approprié des quantités importantes d'armes légères et de petit calibre, mais aussi d'armes lourdes, de munitions et de véhicules<sup>5</sup>. Dans le nord-ouest du pays, plusieurs assauts lancés contre des bâtiments des forces de sécurité ont abouti à des détournements de matériel nigérien vers le Mali. Le 6 octobre 2016, un groupe armé non identifié, composé d'une dizaine de personnes, a par exemple attaqué le camp de réfugiés de Tassara et assassiné 22 membres des forces de sécurité. Les assaillants se sont emparés de plusieurs véhicules, de cinq armes de poing, de 29 fusils d'assaut de type AK, de deux mitrailleuses d'appui général et d'une mitrailleuse lourde de calibre 12.7 mm<sup>6</sup>.

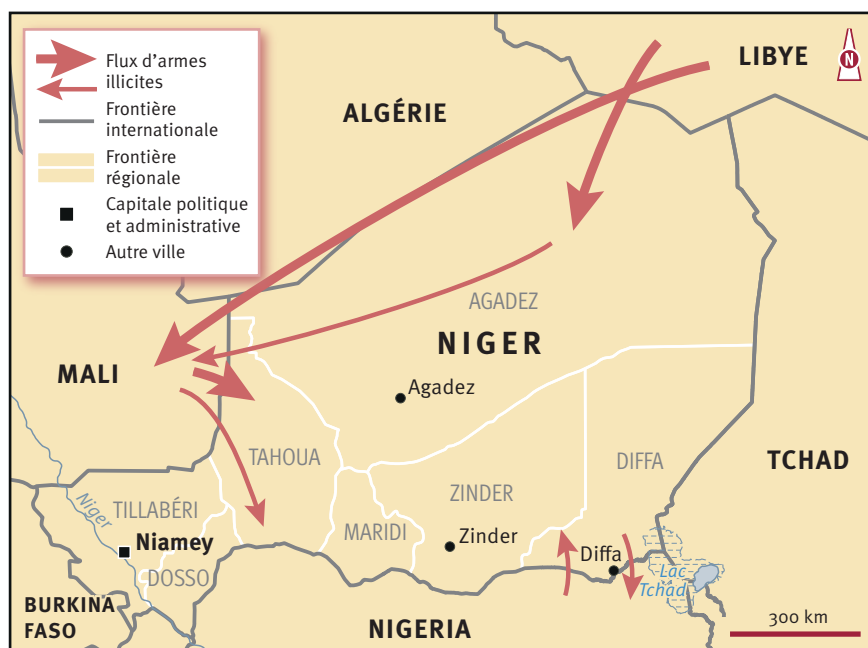
## Le trafic transfrontalier

Depuis six ans, le Niger fait principalement figure d'itinéraire de transit pour les armes qui circulent dans la région. Les armes qui transitent par le Niger proviennent surtout de Libye, du Mali et du Nigeria (voir ci-dessous). Outre ces trois États, les saisies d'armes effectuées dans le pays attestent de l'existence d'autres sources d'approvisionnement mineures en matériel illicite, dont la Côte d'Ivoire<sup>7</sup>.

## La Libye

Depuis la révolution de 2011, la Libye est devenue une source d'approvisionnement majeure en matériel illicite pour tous les acteurs concernés de la région, et le Niger a été l'un des tout premiers pays à être touché par la prolifération des armes en provenance de son voisin du Nord. De nombreux Nigériens soucieux d'assurer leur propre sécurité se procurent des armes et munitions libyennes. Ce constat est particulièrement valide dans le nord du pays, un environnement où l'État ne garantit pas la sécurité de la population et où les vols à main armée sont monnaie courante. Il convient de noter que, parmi

**Carte 1** Les principaux flux d'armes illicites vers et à travers le Niger



le matériel de contrebande en provenance de Libye, les armes de prédilection des Nigériens sont les fusils d'assaut et les armes de poing à blanc modifiées de fabrication turque<sup>8</sup>. Ces armes à blanc turques transitent également par le Niger pour atteindre d'autres pays de la sous-région : en 2017, la police nigérienne en a confisqué à deux reprises à des migrants ghanéens qui revenaient de Libye où ils avaient été rémunérés en armes pour de petits travaux<sup>9</sup>.

Les armes qui quittent la Libye pour entrer sur le territoire nigérien sont, pour la plupart, destinées à être livrées dans d'autres pays. À ce propos, le Groupe d'experts des Nations unies sur la Libye a noté que les groupes actifs dans le trafic d'armes en provenance de Libye considéraient le Niger avant tout comme un itinéraire de transit. En cinq ans, les sources d'approvisionnement, itinéraires et *modi operandi* des trafiquants d'armes libyens ont évolué. En 2011 et 2012, les armes étaient essentiellement expédiées vers le nord du Mali par le biais de grands convois qui traversaient le Niger. Ces convois, dont plusieurs ont été interceptés, étaient souvent accompagnés par des combattants originaires du Mali qui fuyaient la Libye (CSNU, 2012-2013). Dans les années qui ont suivi, d'autres saisies ont été effectuées, mais elles étaient moins nombreuses et concernaient des quantités d'armes plus réduites. Selon l'ONU, les armes saisies étaient destinées à différents groupes armés, dont Al-Qaïda au Maghreb islamique, le MUJAO et Ansar Dine (CSNU, 2016, p.43). Le matériel saisi

comprenait des fusils d'assaut de type AK, des mitrailleuses d'appui général, des grenades propulsées par roquette (RPG) et des mortiers avec les munitions adéquates, mais aussi des munitions de gros calibre, de l'équipement radio et des véhicules (CSNU, 2016, p.166-167). Les saisies d'armes ont considérablement diminué durant les deux années calendaires qui viennent de s'écouler<sup>10</sup>. Le trafic en provenance de Libye s'est réduit sous l'effet combiné de l'augmentation de la demande domestique en armes et munitions et des restrictions résultant de la surveillance exercée par les forces de sécurité nigériennes et l'opération Barkhane (voir ci-dessous). Des armes sont encore transférées illégalement depuis la Libye, mais en quantités moindres. En 2016, l'ONU a par exemple identifié au Mali du matériel susceptible de provenir de Libye<sup>11</sup>.

Les autorités nigériennes ont rapidement réagi à la chute du régime Kadhafi en lançant l'opération Malibero pour contenir les menaces à la sécurité occasionnées par l'effondrement de l'État libyen. En outre, l'opération française Barkhane, lancée en 2014 dans le but de lutter contre les groupes terroristes de la région et d'interrompre les flux d'armes qui leur étaient destinés (particulièrement dans le nord du Niger), a porté ses fruits. Mais les autorités nigériennes pensent que les trafiquants ont modifié leurs itinéraires pour éviter d'être pris pour cibles par les forces de la mission Barkhane. Ils font probablement transiter les armes par l'Algérie pour les mener jusqu'au Mali ou

tendent de déjouer la surveillance militaire en utilisant des itinéraires qui se dirigent vers l'Est puis vers le Sud, le long de la frontière avec le Tchad<sup>12</sup>.

Si la plupart du matériel provenant de Libye n'a fait que traverser le territoire nigérien, des caches d'armes emplies de matériel libyen en attente de transfert ont été découvertes à la fois dans le nord du pays et à proximité de la frontière avec le Mali. En mai 2013, dans la région d'Agadez, le MUJAO et Al Mouakaoune Biddam (dirigé par Mokhtar Belmokhtar) ont utilisé du matériel libyen pour mener des attaques terroristes contre un site d'extraction d'uranium du groupe minier français Areva et contre une base militaire (CSNU, 2014, p. 87).

## Le Mali

Les transferts d'armes illicites entre le Niger et le Mali sont bidirectionnels. Le Niger sert de couloir d'acheminement pour les transferts de matériel libyen vers le Mali, et le Mali abrite du matériel susceptible d'avoir été détourné des stocks nigériens<sup>13</sup>.

Les armes dérobées dans les stocks maliens constituent une part importante des arsenaux des groupes armés et terroristes basés au Mali (Anders, 2015) et se sont propagées au-delà des frontières du pays. La zone frontalière entre le Niger et le Mali est un terrain propice aux attaques armées et aux conflits meurtriers entre éleveurs. En conséquence, des éleveurs peuls se rendent au Mali pour acheter des fusils d'assaut et des munitions dans le but d'assurer leur propre protection. Dans l'ouest du Niger, les autorités ont confisqué des armes à des éleveurs, dont certaines provenaient du Mali<sup>14</sup>.

## Le Nigeria

Boko Haram est principalement basé au Nigeria, mais les attaques transfrontalières menées par le groupe ont provoqué des transferts d'armes et de munitions nigérianes vers le Niger. Les responsables nigériens de la sécurité pensent que les combattants de Boko Haram ne pénètrent sur le territoire nigérien que pour s'approvisionner en nourriture, en pétrole et en drogue ainsi que pour s'en prendre aux forces de sécurité nigériennes et s'emparer de leur matériel<sup>15</sup>. Certaines des munitions confisquées à des membres de Boko Haram avaient été fabriquées par une usine nigériane ; ce matériel a très probablement été volé aux forces de sécurité nationales nigérianes<sup>16</sup>.

Selon des sources nigériennes, la Libye n'est pas une source d'approvisionnement importante pour Boko Haram, même s'il semble avoir été prouvé que du matériel libyen et malien a bien été transféré vers le Nigeria en passant par le Niger<sup>17</sup>. Ces trois dernières années, les autorités nigériennes ont en effet saisi de petits lots d'armes et de munitions en cours d'acheminement vers le Nigeria.

## Mesurer les flux d'armes illicites et d'autres indicateurs potentiels

Cette section traite des sources de données susceptibles d'être utilisées pour surveiller les flux d'armes illicites au Niger. Trois indicateurs seront plus spécifiquement évoqués : les données relatives aux armes et munitions saisies, le prix des armes et des munitions et enfin l'utilisation des armes dans les actes de violence.

## Les saisies d'armes et de munitions

Au Niger, les saisies d'armes sont effectuées par les principales agences de sécurité du pays : les forces armées nigériennes (FAN), la police, la gendarmerie, la garde nationale et les douanes. Toutes ces agences saisissent des armes et des munitions et la plupart tiennent à jour des données relatives à ce matériel. Outre les saisies gouvernementales, un certain nombre d'armes sont récupérées depuis plusieurs années par le biais d'un programme de restitution volontaire des armes illicites. La Commission nationale de collecte et de contrôle des armes illicites (CNCCAI) supervise ce programme<sup>18</sup> et administre les données relatives aux armes et munitions ainsi récupérées par le gouvernement.

D'après les documents examinés par l'auteure, les données compilées par les agences de sécurité nigériennes comprennent des informations sur le type des armes à feu saisies, leur numéro de série complet ou partiel et la date de leur saisie. Mais les armes sont souvent stockées sans qu'aucune information relative à leur saisie ne leur soit associée et font souvent l'objet d'erreurs d'identification. De plus, si ces différentes entités enregistrent les saisies et les restitutions volontaires, il n'existe aucun registre national des armes saisies<sup>19</sup> et aucune centralisation des armes elles-mêmes ou des données les concernant. Même les agences individuelles qui procèdent à la

saisie de ces armes ne disposent pas systématiquement d'un système de centralisation des données ni de données uniformisées, hormis celles mentionnées précédemment. Faute de coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre le trafic d'armes, il est difficile de procéder à une analyse d'ensemble (Samna, 2016).

Toutes les forces de sécurité entreposent des armes saisies dans leurs propres installations où elles ne sont ni détruites ni stockées conformément aux normes convenues de gestion des stocks d'armes. Faute de disposer de matériel en quantité suffisante, de nombreuses agences de sécurité nigériennes sélectionnent les armes de bonne qualité pour les intégrer dans leur propre armement. Cette pratique est une violation de l'article 17 de la Convention sur les armes légères et de petit calibre (CEDEAO, 2006) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le Niger est un État signataire. Certaines agences enregistrent ces transferts alors que d'autres ne le font pas. En outre, les armes saisies peuvent changer plusieurs fois de détenteur et sont donc parfois enregistrées à plusieurs reprises. Il conviendra de prendre ces lacunes en compte dans le cadre des futures initiatives visant à créer une base de données nationale.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Niger n'a ni les capacités ni les ressources nécessaires au traitement des demandes internationales de traçage. Le Conflict Armament Research, une organisation spécialisée, dispense des formations sur l'identification et le traçage aux agences de sécurité nigériennes. Mais, jusqu'à présent et malgré les efforts déployés, les autorités nigériennes n'ont envoyé aucune demande de traçage à d'autres États. Au plan national, le Niger utilise un système rudimentaire de traçage : quand les armes saisies sont susceptibles d'avoir été détournées à partir de stocks nationaux, les forces de sécurité peuvent envoyer un « avis de découverte d'armes » par radio<sup>20</sup>. Ces avis sont dirigés vers les bureaux responsables du matériel au sein de chacune des agences de sécurité à des fins de confirmation d'une éventuelle correspondance avec leurs armes. Mais le fait que le pays ne dispose pas d'un registre central des armes perdues ou volées fait du traçage domestique des armes une activité laborieuse.

## Les forces armées nigériennes

Les FAN disposent d'une base de données qui comporte des informations quantitatives (voir tableau 1) et contextuelles sur les saisies d'armes.

**Tableau 1** Armes saisies par les FAN, septembre 2015 - octobre 2016

| Armes                                    | Région d'Agadez <sup>a</sup> | Région de Diffa <sup>a</sup> | Région de Dirkou <sup>a</sup> | Total      |
|--|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------|
| Lance-grenades RPG                       | 0                            | 5                            | 2                             | 7          |
| Mitrailleuses lourdes de calibre 12.7 mm | 0                            | 3                            | 0                             | 3          |
| Mitrailleuses d'appui général            | 8                            | 3                            | 0                             | 11         |
| Fusils d'assaut de type AK               | 35                           | 38                           | 51                            | 124        |
| FAL                                      | 4                            | 0                            | 4                             | 8          |
| M16                                      | 0                            | 0                            | 1                             | 1          |
| Fusils sportifs                          | 1                            | 2                            | 1                             | 4          |
| Armes de poing                           | 0                            | 0                            | 29                            | 29         |
| <b>Total</b>                             | <b>48</b>                    | <b>51</b>                    | <b>88</b>                     | <b>187</b> |

<sup>a</sup> Il s'agit des « régions » telles que définies par l'armée et non des subdivisions administratives utilisées par le gouvernement.

Source : FAN (2016)

## La police

Bien que la police conserve les données relatives aux saisies locales d'armes à feu et aux vols à main armée<sup>21</sup>, les données recueillies à l'échelle nationale sont limitées. La police n'a fourni aucune donnée sur les saisies d'armes dans le cadre de cette étude.

## La gendarmerie

La gendarmerie recueille les données fournies par ses unités régionales (appelées « légions ») et les rassemble dans un rapport annuel précis. Ces données, qui constituent l'ensemble statistique le plus complet du pays, sont une base suffisante pour procéder à quelques

analyses de tendances. Elles montrent notamment que, depuis trois ans, la fréquence des saisies n'a pas beaucoup évolué, que ces saisies ont essentiellement permis de récupérer des fusils d'assaut et que la plupart des armes à feu saisies l'ont été dans la région d'Agadez (voir tableau 2).

## La CNCCAI

La CNCCAI s'appuie principalement sur les statistiques de la gendarmerie<sup>22</sup>. Les données de la CNCCAI ne permettent pas aux analystes de déterminer avec précision le type des armes trouvées. Sur cette base, il n'est pas non plus possible de savoir si les armes ont été acquises par le biais de flux illicites récents ou si elles étaient en la possession de leur détenteur depuis plus longtemps – par exemple depuis une insurrection antérieure (voir tableau 3).

## Le recueil de données non étatique

Les agences gouvernementales ne sont pas les seules sources de données permettant la surveillance des flux d'armes illicites au Niger. D'autres groupes

**Tableau 2** Armes et munitions saisies par la gendarmerie, janvier 2014 - octobre 2016

|                   | Légion       | Fusils d'assaut <sup>a</sup> | Fusils de chasse et traditionnels | Armes de poing <sup>b</sup> | Autres armes <sup>c</sup> | Total armes | Cartouches de munition <sup>d</sup> | Chargeurs  |
|-------------------|--------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------|-------------------------------------|------------|
| 2014              | Niamey       | 15                           | 4                                 | 5                           | 9                         | 33          | 1,282                               | 9          |
|                   | Agadez       | 58                           | 1                                 | 71                          | 14                        | 144         | 6,444                               | 139        |
|                   | Zinder       | 12                           | 2                                 | 5                           | 5                         | 24          | 418                                 | 17         |
|                   | <b>Total</b> | <b>85</b>                    | <b>7</b>                          | <b>81</b>                   | <b>28</b>                 | <b>201</b>  | <b>8,144</b>                        | <b>165</b> |
| 2015              | Niamey       | 8                            | 4                                 | 3                           | 0                         | 15          | 218                                 | 0          |
|                   | Agadez       | 69                           | 10                                | 27                          | 13                        | 119         | 4,581                               | 94         |
|                   | Zinder       | 13                           | 2                                 | 3                           | 0                         | 18          | 2,171                               | 8          |
|                   | <b>Total</b> | <b>90</b>                    | <b>16</b>                         | <b>33</b>                   | <b>13</b>                 | <b>152</b>  | <b>6,970</b>                        | <b>102</b> |
| 2016 <sup>e</sup> | Niamey       | 4                            | 1                                 | 1                           | 2                         | 8           | 216                                 | 4          |
|                   | Agadez       | 59                           | 2                                 | 7                           | 10                        | 78          | 4,961                               | 104        |
|                   | Zinder       | 20                           | 0                                 | 1                           | 2                         | 23          | 343                                 | 23         |
|                   | <b>Total</b> | <b>83</b>                    | <b>3</b>                          | <b>9</b>                    | <b>14</b>                 | <b>109</b>  | <b>5,520</b>                        | <b>131</b> |

<sup>a</sup> 95 % des fusils d'assaut sont de type AK ; les autres sont des FAL ou des G3.

<sup>b</sup> Les données incluent également un grand nombre d'armes de poing à blanc modifiées.

<sup>c</sup> Cette catégorie inclut les armes à feu traditionnelles, les MAS 36, les armes légères (lance-grenades RPG et mitrailleuses d'appui général) ainsi que les armes non identifiées.

<sup>d</sup> Les munitions saisies sont essentiellement de calibre 7.62 × 39 mm, mais on trouve aussi dans cette catégorie des munitions de calibre 9 mm, des cartouches à blanc, des munitions de calibre 7.62 × 54R mm, 7.62 × 51 mm et 12.7 × 108 mm et enfin des cartouches pour fusil de chasse.

<sup>e</sup> Janvier - octobre 2016

Source : Gendarmerie nationale (2015 ; 2016a ; 2016b)



**Tableau 3** Données recueillies par la CNCCA sur le matériel saisi/restitué au Niger, 2011 - mars 2014

|  | Région d'Agadez | Région de Tahoua | Région de Tillabéry | Région de Zinder | Total |
|--|-----------------|------------------|---------------------|------------------|-------|
| Armes (tous calibres)                  | 749             | 482              | 184                 | 391              | 1,806 |
| Cartouches de munition (tous calibres) | 1,579           | 4,316            | 156                 | 233              | 6,284 |
| Chargeurs                              | 43              | 0                | 43                  | 233              | 319   |
| Roquettes                              | 9               | 0                | 0                   | 0                | 9     |
| Mines                                  | 66              | 0                | 0                   | 0                | 66    |
| Grenades à main                        | 8               | 0                | 2                   | 1                | 11    |

Source : CNCCA (2014)

produisent des données susceptibles d'être utilisées pour analyser les dynamiques relatives aux armes à feu et confirmer certaines tendances. En outre, il peut arriver que les sources étatiques ne fassent pas preuve d'objectivité dans l'évaluation de leurs propres performances.

- **Les opérations militaires étrangères.**

Les soldats de l'opération Barkhane et les forces américaines basées dans le nord du Niger ont intercepté des convois de trafiquants et de groupes armés et saisi du matériel illicite. Selon les autorités nigériennes, ces troupes étrangères ne communiquent pas toujours leurs conclusions aux autorités nationales<sup>23</sup>. Il est probable que les unités étrangères de la force d'intervention conjointe multinationale en charge de la lutte contre la montée en puissance de Boko Haram dans le sud du pays aient elles aussi saisi du matériel, mais cette hypothèse n'a pas été confirmée.

- **Les groupes de l'ONU chargé du contrôle des embargos.**

Ces équipes sont placées sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations unies et conseillent son Comité des sanctions, mais elles publient également des rapports qui sont rendus publics et constituent une source d'informations détaillées sur le trafic d'armes et les saisies dans les pays soumis à un embargo de l'ONU sur les armes. Au Sahel, le Groupe d'experts de l'ONU sur la Libye a rassemblé des informations de première main sur les armes saisies et celles qui entrent et sortent du pays depuis cinq ans par le biais des activités relevant du trafic d'armes (voir ci-dessus).

Ces groupes de contrôle peuvent aussi adresser des demandes de

traçage du matériel saisi aux États producteurs ou acheteurs pour acquérir une meilleure connaissance de la chaîne de transfert et identifier l'étape durant laquelle le matériel a fait son entrée dans le marché illicite. Durant ces cinq dernières années, les groupes de suivi de l'ONU ont envoyé une centaine de demandes de traçage pour confirmer l'existence de détournements transfrontaliers de matériel issu des arsenaux nationaux libyens. Une douzaine de ces demandes concernaient du matériel découvert au Niger, notamment des armes retrouvées dans des caches, confisquées à des groupes armés ou soupçonnées d'avoir été utilisées dans des attentats terroristes. Ces demandes ont été envoyées à différents États producteurs, dont la Belgique, la Pologne et la Fédération de Russie (CSNU, 2012 ; 2013 ; 2014 ; 2015).

- **Les missions de maintien de la paix.**

Par le biais de recherches de terrain, la MINUSMA surveille la prolifération des armes et les flux illicites de matériel au Mali. Elle œuvre à l'identification des transferts vers les groupes terroristes et les autres groupes armés et au suivi de l'évolution de la demande en armes et munitions. Plusieurs enquêtes menées dans ce cadre concernent notamment des transferts d'armes qui viendraient du Niger ou qui auraient transité par le territoire nigérien.

- **Les ONG.** Les institutions de recherche comme le Small Arms Survey et le Conflict Armament Research recueillent aussi des données relatives au trafic d'armes et disposent de l'expertise nécessaire pour identifier le matériel dans le cadre des enquêtes sur les chaînes de transfert<sup>24</sup>.

## Le prix des armes et des munitions<sup>25</sup>

Comme le Small Arms Survey l'a noté dans un autre document, il est essentiel d'utiliser d'autres indicateurs pour mesurer l'évolution des flux d'armes illicites quand les données sur les armes saisies sont lacunaires (De Martino and Atwood, 2015). Parmi les autres indicateurs pertinents, on peut évoquer le prix des armes et des munitions ainsi que l'utilisation des armes à feu dans les actes de violence.

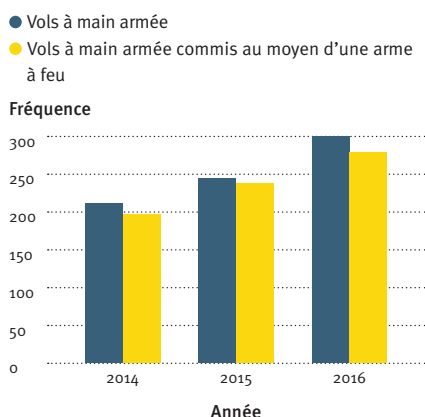
Au Niger, le recueil des données relatives au prix des armes est une activité ardue, et il conviendra de déployer des efforts importants pour parvenir à faire de ces données un véritable indicateur. Les entretiens menés par l'auteur avec des membres des forces de sécurité en poste dans le nord du pays, d'anciens combattants rebelles et des chercheurs d'or ont permis d'établir les données suivantes. À Agadez, il est possible d'acquérir un fusil d'assaut de type AK – le type d'arme le plus communément commercialisé sur le marché noir national – pour un prix allant de 350 000 à 500 000 francs CFA (soit 550 à 850 dollars). Dans le nord du pays, le même type d'arme pourrait coûter la somme plus modique de 250 000 francs CFA (400 dollars), notamment dans les sites d'exploitation aurifère où les contrôles de sécurité sont minimaux et les risques associés aux activités de contrebande moins importants. Les munitions, quant à elles, seraient vendues à un prix oscillant entre 500 et 600 francs CFA (entre 0.80 et 1 dollar) par cartouche de calibre 7.62 x 39 mm à Agadez, et au prix de 250 francs CFA (0.40 dollars) plus au nord<sup>26</sup>.

## L'utilisation des armes à feu dans les actes de violence

Les armes à feu sont couramment utilisées pour commettre des vols, des actes de banditisme et des attentats terroristes dans tout le pays. Certaines zones sont plus affectées que d'autres par ces phénomènes, parmi lesquelles la région d'Agadez au nord, la zone frontalière avec le Mali et les régions du sud-est du pays qui abritent les activités de Boko Haram. Le graphique 1 montre le nombre de vols à main armée déclarés auprès de la gendarmerie entre 2014 et 2016.

Outre les vols à main armée, les attentats terroristes ont fait de nombreuses victimes. À titre d'exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies a effectué le suivi du nombre de victimes de Boko Haram. Entre

## Graphique 1 Évolution du nombre de vols à main armée déclarés auprès de la gendarmerie, 2014 - 2016\*



\* Le recueil des données a été interrompu au début du mois d'octobre 2016. Pour permettre une comparaison des données annuelles, l'auteur a procédé à une extrapolation à partir des données disponibles pour les mois de janvier à septembre afin d'aboutir à une projection pour les trois derniers mois de l'année (octobre à décembre 2016).

Source : Gendarmerie nationale (2015 ; 2016a ; 2016c)

février 2015 et décembre 2016, ce groupe terroriste a tué 305 civils et en a blessé 147 autres dans le sud-est du Niger (BCAH, 2017). De plus, Boko Haram a tué 60 membres des forces armées nigériennes en 2016<sup>27</sup>.

## Conclusion

Le Niger et ses partenaires internationaux ont élaboré une série de projets visant à éradiquer la violence armée et les flux

d'armes illicites. Le suivi de l'évolution du trafic est, et restera, un facteur déterminant de l'évaluation de l'impact de ces projets.

Le Niger dispose, tant au niveau local qu'au niveau national, de capteurs de données efficaces. Mais, faute de standardisation et de centralisation des données relatives aux saisies d'armes, il est pour l'instant impossible d'utiliser efficacement les informations disponibles pour effectuer le suivi de la mise en œuvre de la cible 16.4 des ODD. Il va donc s'avérer indispensable d'apporter une assistance aux autorités nigériennes dans le cadre de la création d'une base de données centrale d'envergure nationale et d'utiliser les méthodologies et initiatives déjà mises en œuvre à cette fin par certaines agences de sécurité, et notamment par la gendarmerie.

Dans une autre publication, le Small Arms Survey a montré que l'indicateur 16.4.2 présentait des faiblesses telles qu'il était inapte à rendre compte à lui seul des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 16.4 des ODD<sup>28</sup>. Comme de nombreux autres pays africains, le Niger n'est actuellement pas en mesure de mettre en œuvre la composante traçage de cet indicateur. Il se peut également que l'évolution des saisies d'armes au Niger ne reflète pas celle du commerce illicite, dans la mesure où les dispositifs de sécurité évoluent constamment tout en restant limités ou très ciblés et qu'ils sont en constante évolution. En outre, les opérations menées par certaines forces militaires nigériennes ou étrangères pour lutter contre les flux d'armes ou le terro-

risme peuvent provoquer une augmentation du nombre de saisies sans rapport avec une éventuelle intensification du trafic. Ces opérations peuvent parfois perturber les flux et les réorienter vers d'autres itinéraires.

Pour mesurer avec précision l'évolution du commerce illicite des armes, il convient d'utiliser d'autres indicateurs, parmi lesquels les données relatives à l'évolution du prix des armes et à l'utilisation des armes à feu dans les actes de violence au Niger.

Enfin, pour construire un cadre solide permettant de suivre les progrès accomplis dans le cadre de la cible 16.4 des ODD en Afrique, il conviendra d'y adjoindre une analyse qualitative de l'évolution des menaces à la sécurité et des réseaux de trafiquants, fondée sur les données déjà produites par différents acteurs, qui viendra compléter les données quantitatives non exhaustives et confirmer les tendances identifiées. ●

## Notes

- 1 Cet indicateur est encore en discussion ; voir Commission de statistique de l'ONU (2016).
- 2 Entretiens de l'auteur avec les autorités locales, Agadez et Diffa, novembre 2016 ; voir aussi Guichaoua (2016).
- 3 Entretiens de l'auteur avec des membres des forces de sécurité nigériennes, Niamey, novembre 2016.
- 4 Entretiens de l'auteur avec des agents de sécurité impliqués dans l'enquête, Niamey, novembre 2016.
- 5 Entretien de l'auteur avec un représentant des forces armées nigériennes, Diffa, novembre 2016.
- 6 Entretien de l'auteur avec un agent de sécurité impliqué dans l'enquête, Niamey, novembre 2016.
- 7 À titre d'exemple, une voiture en provenance de Côte d'Ivoire a été interceptée en 2012. Elle transportait une grande quantité de fusils d'assaut et de munitions dissimulées dans un double fond. Entretien de l'auteur avec un agent des douanes, Niger, 2013. Voir aussi CAR (2016, p.35).
- 8 Entretiens de l'auteur avec des agents de sécurité, des commerçants et un chercheur d'or, Niamey et Agadez, novembre 2016. Pour plus d'informations sur les armes de poing à blanc modifiées, voir King (2015). Pour plus d'informations sur la situation sécuritaire au nord du Niger, voir Pellerin (à paraître).
- 9 Échange d'emails avec un enquêteur de la police nigérienne.
- 10 Entretiens de l'auteur avec des membres de l'armée nigérienne et un représentant français, Niamey, 2016.
- 11 Information fournie à l'auteur par la Cellule d'analyse conjointe de la mission (CACM)



Un membre des forces de sécurité nigériennes examine une cartouche de munition saisie alors qu'elle était acheminée vers Boko Haram. Niger, 2016.  
Source : Savannah de Tessières

- de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), 2016.
- 12 Entretiens de l'auteure avec des officiers de haut rang, Niamey et Agadez, novembre 2016.
  - 13 Entretien de l'auteure avec des agents de sécurité, Niamey, novembre 2016 ; informations fournies par la CACM de la MINUSMA, 2016.
  - 14 Entretien de l'auteure avec un enquêteur de la police, Niamey, novembre 2016.
  - 15 Entretiens de l'auteure avec des membres de l'armée nigérienne, de l'unité antiterroriste et de la gendarmerie, Diffa, novembre 2016.
  - 16 Inspection par l'auteure de matériel confisqué à Boko Haram, novembre 2016.
  - 17 Entretiens de l'auteure avec un membre de l'unité antiterroriste et un membre du Bureau du chef d'état-major des armées, Niamey, novembre 2016. Les informations relatives au matériel libyen présent sur le territoire nigérien restent anecdotiques. Il serait donc nécessaire d'approfondir les recherches en la matière.
  - 18 La CNCCAI est chargée d'assister la Présidence dans l'élaboration des stratégies de lutte contre le commerce illicite des armes et la violence armée.
  - 19 Le Niger ne dispose pas d'un registre national des armes légères et de petit calibre, et ce malgré le fait que la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre oblige les États membres à établir un registre national informatisé dans lequel figure le matériel saisi (article 17) (CEDEAO, 2006).
  - 20 Ces avis comportent le type et le numéro de série de l'arme ainsi que le contexte dans lequel elle a été saisie (entretien de l'auteure avec une personne responsable du matériel de la garde nationale, Niamey, novembre 2016).
  - 21 Entretien de l'auteure avec un haut gradé de la police, Niamey, novembre 2016.
  - 22 Entretien de l'auteure avec un représentant de la CNCCAI, novembre 2016.
  - 23 Entretiens de l'auteure avec des responsables des forces de sécurité, Niamey et Agadez, novembre 2016.
  - 24 Voir par exemple Anders (2015) ; CAR (2016).
  - 25 Entretiens de l'auteure avec des représentants de la Direction générale de la documentation et de la sécurité extérieure et de la police, des ex-combattants et un mineur d'or, Niger, novembre 2016.
  - 26 Entretiens de l'auteure avec des membres des forces de sécurité, d'anciens combattants rebelles et des mineurs d'or, Agadez et Niamey, novembre 2016.
  - 27 Chiffre fondé sur une analyse des rapports publiés par les médias, janvier-décembre 2016. Cette estimation a été confirmée par une source issue du milieu de la sécurité de Niamey. Il convient de noter que la prévalence des armes à feu n'est pas uniforme : dans certaines zones, les conflits meurtriers ne supposent pas nécessairement l'utilisation d'armes à feu. À Bangui, par exemple, 18 personnes ont été tuées

durant un affrontement entre éleveurs et fermiers qui s'est produit en novembre 2016 et n'a impliqué l'utilisation d'aucune arme à feu (ActuNiger, 2016). De plus, dans la région de Diffa, où Boko Haram cible régulièrement la population civile, les groupes d'autodéfense ne détiennent que rarement des armes à feu (entretiens de l'auteure avec un agent de sécurité à Niamey en novembre 2016, et avec des représentants de la Commission nationale pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales à Diffa en novembre 2016).

28 Voir par exemple les deux premières publications de cette série : Carlson (2016) et Nowak (2016).

## Références bibliographiques

- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2015. Résolution 70/1. Adoptée le 25 septembre A/RES/70/1 du 21 octobre.
- ActuNiger. 2016. « Drame de Bangui : 18 morts et 43 blessés selon le ministère de l'Intérieur ». 1er novembre.
- Anders, Holger. 2015. « Expanding Arsenals : Insurgent Arms in Northern Mali ». In *Small Arms Survey. Small Arms Survey 2015 : Weapons and the World*. Cambridge : Cambridge University Press. (Synthèse disponible en français « Inflation des arsenaux : l'armement des insurgés dans le Nord du Mali ».)
- BCAH (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies). 2017. *Niger - Diffa : Key facts and figures (December 2016)*.
- CAR (Conflict Armament Research). 2016. *Investigating cross-border weapon transfers in the Sahel*. Novembre.
- Carlson, Christopher. 2016. *Measuring Illicit Arms Flows: Somalia*. Research Note No. 61. Genève : Small Arms Survey.
- CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) 2006. Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre). Abuja, 14 juin.
- Commission de statistique des Nations unies. 2016. « Agenda Item 9. Refinement of Indicators ». 4th Meeting of the Inter-agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators (IAEG-SDGs). Genève, 17-18 novembre.
- CNCCAI (Commission nationale de collecte et de contrôle des armes illicites). 2014. « Bilan d'activités 2011-2014 ». Document non publié. 10 mars.
- CSNU (Conseil de sécurité des Nations unies). 2012. *Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité*. S/2012/163 du 20 mars.
- . 2013. *Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) concernant la Libye*. S/2013/99 du 9 mars.
- . 2014. *Rapport du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité*. S/2014/106 du 19 février.
- . 2015. *Rapport du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité*. S/2015/128 du 23 février.
- . 2016. *Rapport du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité*. S/2016/209 du 9 mars.
- De Martino, Luigi et David Atwood. 2015. *Reducing Illicit Arms Flows and the New Development Agenda*. Research Note No. 50. Genève : Small Arms Survey.
- FAN (Forces Armées Nigériennes). 2016. « Situation des armes saisies ». Document non publié. 15 novembre.
- Gendarmerie nationale. 2015. *Rapport annuel des statistiques de la Gendarmerie nationale – année 2014*.
- . 2016a. *Rapport annuel des statistiques de la Gendarmerie nationale – année 2015*.
- . 2016b. « Situation saisies armes et munitions année 2016 (janvier à octobre) ». Document non publié.
- . 2016c. « État mensuel des attaques à main armée par légion (janvier à septembre 2016) ». Document non publié.
- Guichaoua, Yvan. 2016. « Mali - Niger : une frontière entre conflits communautaires, rébellion et djihad ». *Le Monde Afrique*. 20 juin.
- King, Benjamin. 2015. *From Replica to Real: An Introduction to Firearms Conversions*. Issue Brief No. 10. Genève : Small Arms Survey. Février.
- Nowak, Matthias. 2016. *Measuring Illicit Arms Flows: Honduras*. Research Note No. 62. Genève : Small Arms Survey.
- Pellerin, Mathieu. À paraître. *The Gold Rush in Northern Niger: Beyond the Wild West*. Security Assessment in North Africa, Briefing Paper. Genève : Small Arms Survey.
- Samna, Cheibou. 2016. « L'amélioration de l'assistance technique et le renforcement des capacités pour lutter contre le trafic illicite d'armes à feu dans le cadre de la prévention du crime et de la justice pénale ». Présentation donnée à l'occasion de la quatrième session du Groupe de travail sur les armes à feu. Vienne. 18 – 19 mai.
- Schroeder, Matt. 2013. « Captured and Counted: Illicit Weapons in Mexico and the Philippines. » In *Small Arms Survey. Small Arms Survey 2013 : Everyday Dangers*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 283-317.

**Pour plus d'informations sur le commerce illicite des armes, consultez le site internet du Global Partnership on Small Arms : [www.smallarmssurvey.org/salw](http://www.smallarmssurvey.org/salw). Vous y trouverez une bibliothèque de ressources sur les flux illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que sur les mesures de contrôle connexes.**

# À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-e-s et la société civile. Les locaux du projet sont situés au sein de l'Institut international de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, de la science politique, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-e-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

**Pour plus d'informations, consultez le site [www.smallarmssurvey.org](http://www.smallarmssurvey.org).**

## Contact

Small Arms Survey  
Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
1202 Genève  
Suisse

**t** +41 22 908 5777

**f** +41 22 732 2738

**e** [info@smallarmssurvey.org](mailto:info@smallarmssurvey.org)

## Suivez le Small Arms Survey

 [www.facebook.com/SmallArmsSurvey](http://www.facebook.com/SmallArmsSurvey)

 [www.twitter.com/SmallArmsSurvey](http://www.twitter.com/SmallArmsSurvey)

 [www.smallarmssurvey.org/multimedia](http://www.smallarmssurvey.org/multimedia)



Une publication du Small Arms Survey, avec le soutien du Bureau fédéral des affaires étrangères allemand en coordination avec le projet SANA (Évaluation de la sécurité en Afrique du Nord) du Small Arms Survey.



Federal Foreign Office